

## **FONCTIONNEMENT**

### **1) Convention Territoriale Globale**

La Convention Territoriale Globale est le nouveau cadre de contractualisation entre les collectivités et la CAF 31. Elle établira les règles de partenariat et de financement des actions et services en direction des familles et plus spécifiquement des services de la petite enfance, l'enfance et jeunesse, la parentalité pour les 5 ans à venir.

Le cabinet PRISM, qui réalise l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de la CTG, a transmis récemment les conclusions, par bassin, du diagnostic territorial et a présenté les enjeux pour le territoire du Volvestre.

PRISM s'achemine à présent vers la dernière phase d'élaboration du projet social de territoire. Aussi, la validation en Bureau Communautaire de ces enjeux, véritables axes stratégiques d'une politique éducative et sociale, est une étape importante. Les enjeux retenus constitueront le socle du plan d'action qui sera coconstruit avec les acteurs du territoire (acteurs de terrain, institutions, élus).

## **QUESTIONS DIVERSES**